

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1962

(Du 20 juin 1963)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1962;

vu le rapport du Conseil fédéral du 23 avril 1963 ⁽¹⁾,

arrête:

Article unique

Le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1962 sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 18 juin 1963.

Le président, F. Fauquex

Le secrétaire, F. Weber

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 20 juin 1963.

Le président, André Guinand

Le secrétaire, Ch. Oser

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 20 juin 1963.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

